

Le dossier d'Ingrid Mattmann | Le mercure, la Lonza et le canton du Valais Chronique d'une pollution engagée

Depuis plus de 5 ans, date de l'« officialisation » d'une pollution au mercure, le Valais s'embourbe dans les méandres de ce qui fut appelé « le scandale valaisan » et qui devient le « Lonzagate ».

En ce mois de mars 2017, des négociations courent toujours, sur un dossier qui traîne en longueur.

Au profit de qui? Certainement pas des Haut-Valaisans qui dorment encore sur un « lit de mercure ».

Au profit de quoi? Des enjeux financiers importants seraient à l'origine de la stagnation du dossier, alors que de l'eau boueuse, charriant des sédiments contaminés, coule sous les ponts.

Comment démêler un imbroglio, financier, judiciaire et politique, qui empoisonne un canton et ses citoyens?

Pour cela un petit tour d'horizon s'impose ou une piqûre de rappel...



« identique » à celui de Minamata. Or, l'installation de production d'acétaldéhyde à l'aide de mercure était le cœur de la Lonza. Cette substance servait à la fabrication de nombreux autres produits.

Trente années de rejet de mercure au Japon, 30 années de rejet dans le Haut-Valais.

Certes la comparaison peut s'arrêter là. L'intoxication des habitants de Minamata est principalement due à leur alimentation, en grande partie une consommation de poissons pêchés dans la baie incriminée.

Aucune étude n'a permis à l'heure actuelle de confirmer ou rejeter des problèmes sanitaires dus aux légumes, fruits, ou autres produits laitiers dépendant directement des terres contaminées, même si les jar-

dins potagers ont été interdits dans les zones polluées.

Vingt années pour que les premiers symptômes apparaissent à Minamata. Dans le Haut-Valais, aucune intoxication n'a été décelée à ce jour sur les quelques 171 personnes analysées (cheveux, sang, urine). Sans grande certitude ni fiabilité.

Le mercure un danger pour la santé?

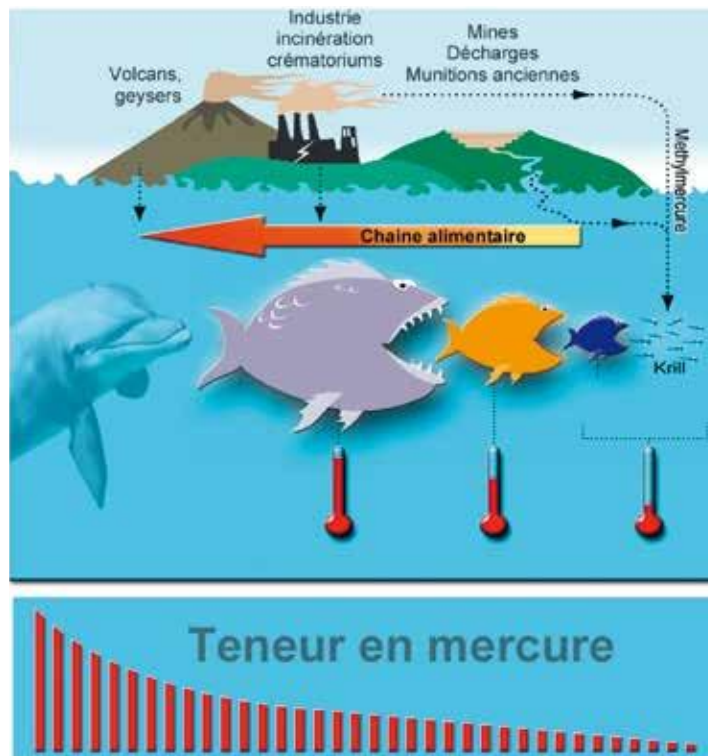
Le mercure est considéré par l'OMS comme l'un des dix produits chimiques ou groupes de produits chimiques extrêmement préoccupants pour la santé publique.

Le mercure peut avoir des effets toxiques sur les systèmes nerveux, digestif et immunitaire, et sur les poumons, les reins, la peau et les yeux.

chimiques lors de sa production d'acétaldéhyde par un procédé utilisant du mercure inorganique.

Une fois les déchets toxiques dans l'eau, il y avait une réaction entre l'acétylène et l'eau formant du méthylmercure.

Le mercure déversé dans le Grossgrund Kanal, canal d'évacuation de la Lonza, à Viège, ne serait pas



La maladie de Minamata

On parle de maladie de Minamata pour désigner les symptômes et syndromes induits par l'intoxication in utero aux composés de mercure – monométhylmercure (avant d'être converti en méthylmercure, le mercure doit provenir de différentes sources naturelles ou humaines). C'est un des exemples les plus souvent cités pour évoquer les « maladies industrielles ».

Le méthylmercure a été au Japon au centre d'une catastrophe humaine entre les années 1932-1966 touchant des dizaines de milliers de personnes, dont deux mille décès. L'usine de la compagnie Chisso déversait dans la baie de Minamata des produits

Comment en sommes-nous arrivés là?

Chronologie de la pire pollution par le mercure dans l'histoire de la Suisse

1930-1976: quantité non identifiée de mercure déversée dans la plaine du Rhône... non identifiée? La Lonza décharge ses eaux usées dans le Grossgrund Kanal sans qu'elles ne

Alors que depuis 1950, et la catastrophe de Minamata, tous connaissent le danger du mercure, la Lonza, entourée de scientifiques hautement spécialisés, continue de déverser ses déchets.

passent auparavant dans une usine de traitement. Le mercure s'accumule dans les sédiments du canal. Alors que depuis 1950, et la catastrophe de Minamata, tous connaissent le danger du mercure, la Lonza, entourée de scientifiques hautement spécialisés, continue de déverser ses déchets.

La Lonza en avait conscience. «Elle redoutait même la toxicité du produit, puisqu'elle imposait aux ouvriers de la production un suivi médical et leur accordait même une semaine de vacances supplémentaires appelée «Vacances mercures», Quecksilber Ferien en allemand», me confie Thomas Burgener, ancien conseiller d'État, coprésident bénévole qui défend les intérêts des propriétaires lésés.

Des sédiments ont été utilisés jusqu'en 1990 par de nombreuses personnes comme fertilisants, pour des remblais, etc.

Or, la Lonza s'interroge sur la responsabilité des communes autorisant le prélèvement de ces sédiments.

Un communiqué de l'usine chimique aurait-il été transmis mettant en garde leur utilisation?

«Peu probable!» selon Thomas Burgener: «Il est évident que si un tel document existait, il serait déjà sorti».

2007: le SEP (Service de la protection de l'environnement) publie le plan cadastral des sites pollués dans le

canton: le Grossgrund Kanal et ses alentours n'y figurent pas!

2010: découverte de mercure dans les gravats utilisés sur le chantier de l'autoroute A9.

Pourquoi a-t-on analysé les matériaux utilisés pour le chantier de l'A9? Est-ce que c'est systématique sur les chantiers?



Réponse de Jérémie Pralong, ancien député socialiste, diplômé d'un master en géosciences et environnement, qui avait pris à cœur le dossier du mercure lors de son mandat: «On analyse systé-

matiquement la qualité des matériaux qu'on excave, pour savoir si on peut les réutiliser ou les mettre en décharge, ou s'il faut les brûler. La Confédération découvre la pollution en 2010-2011. Le canton a été très long à réagir. Il suffit d'une à deux semaines pour connaître les résultats des analyses».

17.01.2011: le SEP du canton du Valais envoie une lettre à l'OFEV (Office fédéral de l'environnement) pour les informer de la découverte.

Septembre 2011: le canton du Valais demande à la Lonza d'enquêter.

Décembre 2012, accord de la Lonza, plus d'un an après la demande du canton!

Ce n'est que en 2014, que la presse révèle l'affaire!

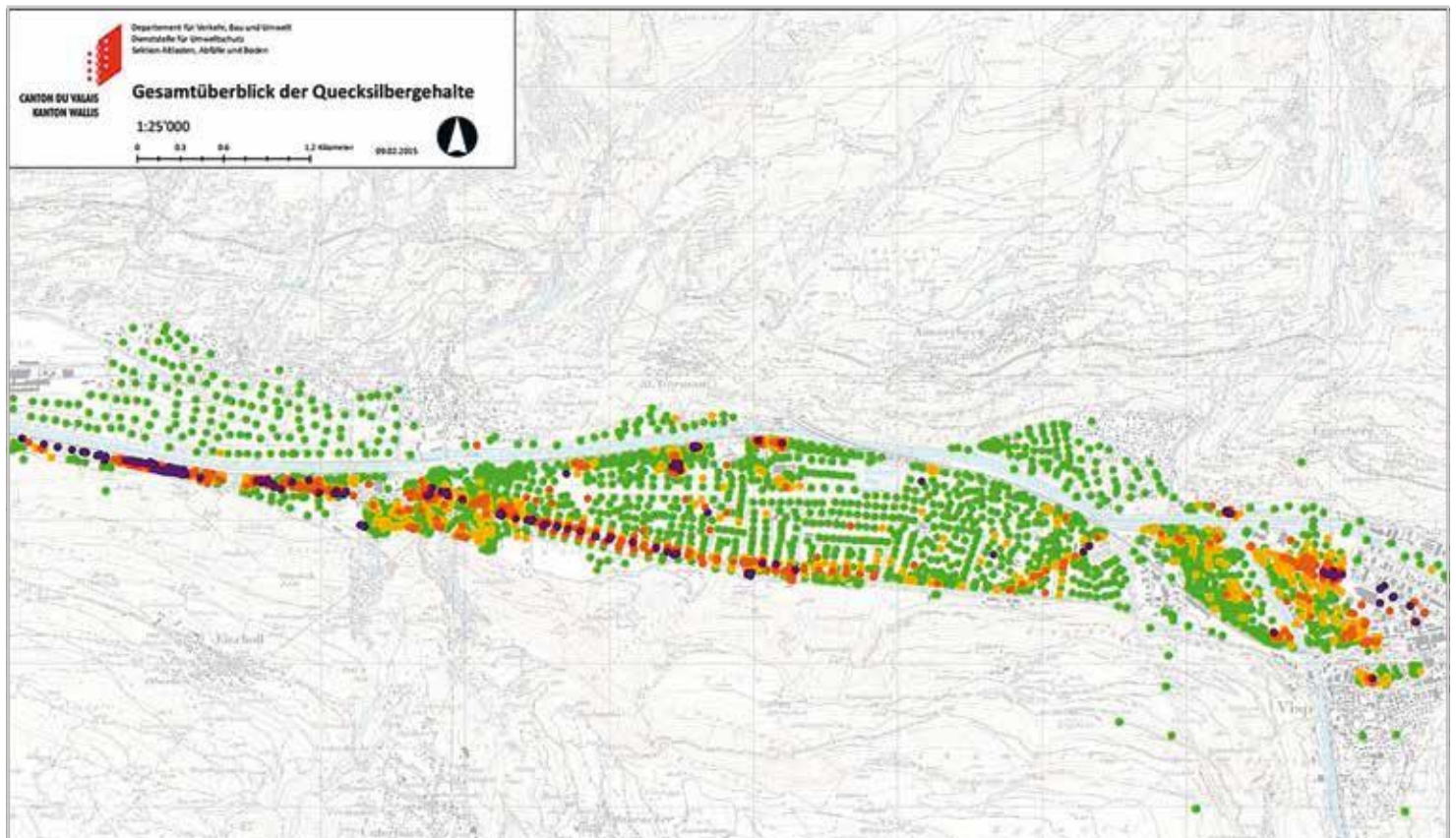
Les regards se tournent alors vers la Lonza, le pionnier de la chimie dans le Haut-Valais, et son site à Viège, une des zones industrielles les plus anciennes et les plus importantes de chimie en Suisse.

Selon une estimation du SPE, pour toute la période d'environ 1930 jusqu'au milieu des années 1970, la Lonza aurait déversé un total de 28 tonnes de mercure dans le Grossgrund Kanal. Pour un ancien collaborateur de MFE (Médecins en faveur de l'environnement), ce serait au moins 200 à 250 tonnes pour l'ensemble de la période concernée.

Les prélèvements effectués à de nombreux endroits sont calculés à un taux en milligramme de mercure par kilogramme de terre – pour information ou rappel, dans le Haut-Valais, certains ont atteint un taux de 3500 mg/kg, le plus élevé au niveau mondial, alors que, à Minamata, il était de 2200 mg/kg.

Les zones contaminées au-dessus de 5 mg/kg sont automatiquement prises en charge et décontaminées. Celles comprises entre 0,5 et 2 mg/kg sont inscrites au cadastre des sites pollués mais laissées en l'état, ou à charge des propriétaires. Ce qui est injuste et pénalise les propriétaires. À ce sujet, deux motions ont été déposées en janvier 2017 par Mathias Reynard, Conseiller national PS et le

La carte de l'État du Valais sur l'aperçu des teneurs en mercure dans la région de Viège au 9 février 2015 (www.vs.ch)



conseiller aux États PDC, Beat Rieder. Les 2 Valaisans demandent d'adapter les règles en vigueur afin d'abolir cette « punition inutile ».

Le 19.04.2015: dans le blog « Entremont-Autrement », Jérémie Pralong annonçait l'ouverture en 2015 d'une session parlementaire « spéciale mercure ». Certains parlementaires demandaient la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire. Proposition balayée par le Parlement. Or, quelques semaines plus tard, suite à une expertise indépendante, la pollution s'avère beaucoup plus importante.

Avril 2016: de nouvelles investigations entre Viège et Niedergesteln montrent que la pollution s'étend plus en profondeur que supposé. À Turtig, les experts ont trouvé du mercure à plus de trois mètres de profondeur.

D'hier à aujourd'hui, où en sommes-nous ?

Un dossier empoisonné, un rapport sous scellé, un canton sous les feux de la rampe !

Un constat évident tout d'abord: la lenteur des réactions pour mesurer l'ampleur des dégâts et pour intervenir.

Mais encore: le fameux document établi en 2011 par l'État du Valais concernant la pollution chimique est au cœur d'une polémique: que cache-t-on et pourquoi ?

En 2014, l'émission Temps Présent de la RTS « Alerte au mercure, un scandale valaisan » avait demandé au SPE à pouvoir le consulter, ce qui lui avait été refusé.

Saisi du dossier, le préposé à la protection des données et à la transparence, Sébastien Fanti, avait estimé à l'époque que l'intérêt public était prépondérant et avait recommandé la transmission du rapport.

En décembre dernier, il recevait une fin de non-recevoir, avec également une intimation de ne pas communiquer à ce sujet.

En février 2017, Me Fanti a déposé un recours auprès de la justice cantonale, fort de l'avis positif de deux

professeurs d'université spécialistes du droit à la transparence ainsi que du Préposé fédéral, et assure qu'il conduira sa procédure jusqu'à la dernière instance.

À qui profite le crime ?

M^e Fanti, qui me reçoit en son étude sédunoise, me confirme être dans ses droits. « La Suisse a signé la Convention d'Arrhus (pour un accès facilité à l'information environnementale). Il s'agit d'un cas de pollution majeure. Cela engage la responsabilité du Valais, tout doit être rendu public ».

En cette période électorale, peut-on imaginer que ce dossier dérange ?

Monsieur Jacques Melly, Conseiller d'État, chef du Département des

Il faudra attendre l'intervention de la Confédération et la construction de l'autoroute pour que le canton réagisse.

transports, de l'équipement et de l'environnement, dirige les négociations avec la Lonza depuis le début de l'« Affaire » et justifie le refus de la publication dudit dossier en évoquant un risque de compliquer l'établissement des responsabilités et que la divulgation de la décision a été interdite car elle contient des éléments du dossier. Jérémie Pralong, lui, tient un tout autre discours lorsque je lui demande son avis sur la pollution du Haut-Valais, sur le fait que cela n'aurait rien à voir avec celle de Minamata et s'il a une idée du pourquoi du refus de rendre public le rapport :

« Minamata, oui, ça n'est pas pareil que le Valais. Chaque situation est différente, mais une situation moins grave ne justifie pas de ne pas s'y intéresser. Le constat est là: des tonnes et des tonnes de mercure sont jetées dans le Grossgrund Kanal. À l'époque, le service de l'environnement s'élève

VIÈGE,
MONTÉE DE
MERCURE!



à une demi-personne, laquelle ferme les yeux sur la plupart des problèmes. Les paysans vont régulièrement curer le canal pour fertiliser leurs champs et répandre la pollution de manière aléatoire. Il faudra attendre l'intervention de la Confédération et la construction de l'autoroute pour que le canton réagisse. En 2011, on pose une première question à Jacques Melly sur cette pollution car une petite ligne du rapport annuel du Conseil d'État y fait référence: « Pas de souci, tout est sous contrôle, on définira les responsabilités ». Puis la Gauche déposera des postulats et des motions tout au fil des années, poussant M. Melly et l'ancien chef de l'environnement à réagir. Le discours est toujours le même: pas de souci, pas trop de pollution, pas profond. Mais chaque 6 mois, on découvre une pollution plus étendue et plus profonde. Qui paie? Pour l'autoroute ce sera le citoyen et ses impôts. Pour les autres parcelles, ce n'est pas clair, mais le citoyen devra

sortir des billes. Le Haut-Valais se tait, on a trop peur que la Lonza parte, c'est bien trop d'emplois. Et l'ancien chef de l'environnement, responsable de ce dossier depuis 2011, change de camp en 2016 pour être engagé par la Lonza! Si ce rapport pourrait gêner des négociations? Évidemment, car on va probablement découvrir officiellement que la Lonza a triché et pollué. Ce qui risquerait de la voir quitter le Valais.

La Lonza est effectivement un pilier industriel pour le Haut-Valais: 2'700 employés, un chiffre d'affaires en nette progression en 2016.

Partir vraiment? Ce n'est pas à l'ordre du jour, en effet Thomas Burgener me confirme que la Lonza investit encore dans le Haut-Valais à hauteur de 300 millions de francs avec, à la clé, 200 postes de travail.

Mais à quel prix et à quelles conditions? Le saura-t-on un jour?

Ingrid Mattmann

Commentaire

Quelle perte de temps! Le Valais a minimisé la portée d'une telle pollution. Certes, nous n'avons pas suffisamment de recul, nous ne savons pas si des conséquences sanitaires apparaîtront et nous ne le souhaitons pas. On ne connaît pas l'ampleur des dégâts. Sait-on si le béton est préservé? Sait-on si la nappe phréatique est atteinte?

Dans le Haut-Valais, beaucoup attendent d'être rassurés; que des enfants puissent jouer au jardin sans crainte, que les légumes et les fruits poussent à nouveau dans les potagers!

On demande de la transparence et que ce fameux rapport soit rendu public. Le mal est fait, il faut le réparer!

Il a fallu un siècle pour interdire l'amiante, ne répétons pas les mêmes erreurs, que ce ne soit plus le pot de terre contre le pot de fer!

Ingrid Mattmann